

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Autorisation donnée au Président de signer la convention de partenariat relative à la commission mobilité inter-fonctions publiques

Date de la convocation : 6 juillet 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 14

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard
2. Mme Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges-sous-Salève
3. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets
4. Mme Valérie JOBIN, Conseillère municipale de Villaz
5. M. Christophe BOCHATON, Conseiller municipal de Maxilly-sur-Léman
6. Mme Géraldine COFFY, Maire-adjointe de Bonneville
7. Mme Anne-Gabrielle MATHIEU-JOUFFREY, Maire-Adjointe de Doussard
8. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
9. Mme Bernadette CRUZ, Maire-adjointe de Villy-le-Bouveret
10. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
11. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
12. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère municipale d'Allinges
13. Mme Karine FALCONNAT, Conseillère municipale de Sillingy,
14. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 0

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 3

1. M. Florian THABUIS, Maire-Adjoint de Fillière ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
2. M. Sébastien SCHERMA, Maire de Val-de-Chaise ayant donné pouvoir à Mme Géraldine COFFY
3. Mme Magali BARNABE, Maire-adjointe d'Evian-les-Bains ayant donné pouvoir à Mme Brigitte GONDOUIN

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 13

1. M. Théo LOMBARD, Conseiller municipal de la Roche sur Foron
2. M. Jacques ARCHINARD, Maire d'Héry-sur-Alby
3. M. Bruno LYONNAZ, Maire de Sevrier
4. M Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
5. Mme Marielle JUILIEN, Présidente de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy
6. Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire Thonon agglomération
7. M. Patrice MOREAU, Conseiller municipal d'Annecy
8. M. Stéphane HAMZA, Conseiller municipal d'Annemasse
9. Mme Jocelyne BOCH, Conseillère communautaire déléguée au Grand Annecy
10. Mme Odile MAURIS, SDIS 74
11. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
12. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
13. M. Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville-sur-Fier

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie BRETAUDEAU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 14

Représentés : 3

Votants : 17

2026-05-58 – ADMINISTRATION GENERALE – Autorisation de

convention de partenariat relative à la commission mobilité inter-fonctions
d'Annecy et de Saint-Julien-en-Genevois

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le code de la défense, notamment les articles L. 4139-2 et L.4139-3 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 19 novembre 2009 relative aux modalités d'application de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 relative au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail ;

Vu la circulaire du 28 mars 2017 relative au plan d'action pluriannuel en matière de santé et sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 relative à la mobilité dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2018-502 du 20 juin 2018 relatif à la période de préparation au reclassement des fonctionnaires de l'État ;

Vu le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 relatif à la période de préparation au reclassement des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le titre IV de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-612 du 18 mai 2021 relatif à la période de préparation au reclassement des fonctionnaires hospitaliers ;

Vu le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics ;

Considérant que le maintien dans l'emploi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi et/ou inaptes à leurs fonctions constitue un enjeu majeur pour les employeurs publics ;

Considérant les difficultés rencontrées tant par les agents que par les employeurs dans les démarches de reclassement et de mobilité, notamment en matière d'identification des opportunités et d'accompagnement ;

Considérant l'intérêt de développer des coopérations entre employeurs publics des trois versants de la fonction publique afin de favoriser les mobilités professionnelles, notamment pour raison de santé ;

Considérant le projet de convention de partenariat portant création d'une commission mobilité inter-fonctions publiques sur les bassins d'emploi d'Annecy et de Saint-Julien-en-Genevois, visant à mutualiser les moyens, partager les situations et proposer des solutions de mobilité adaptées ;

Considérant que cette convention prévoit notamment : une durée de trois ans avec reconduction tacite ; un dispositif fondé sur le volontariat des agents concernés ; l'organisation de commissions de suivi trimestrielles ; un engagement des membres en matière de coopération, de confidentialité et d'accompagnement des agents ; la mise à disposition d'outils communs et d'un suivi des situations accompagnées ;

Considérant l'intérêt pour le Centre de gestion de participer à ce dispositif partenarial, en cohérence avec ses missions d'accompagnement des collectivités et des agents en matière de ressources humaines, de maintien dans l'emploi et de mobilité ;

A ce titre, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le projet de convention ci-joint.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 14

Représentés : 3

Votants : 17

APPROUVE les termes de la convention de partenariat inter-fonctions publiques des bassins d'emploi d'Annecy telle qu'annexée à la présente délibération.

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, un vice-président à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

relative à la commission mixte
et de Saint-Julien-en-Genevois,
ID : 074-287412019-20260717-2026_05_58-DE

Fait à Annecy,
Le 17 juillet 2026

Le secrétaire de séance,



Claudine FAUDOT

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,



Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 17.07.2026
- La publication par voie électronique le : 17.07.2026